



VILLE D'YVERDON-LES-BAINS

MUNICIPALITE

MW

Préavis n° 37

11 novembre 2004

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit d'investissement de fr. 680'000.-

- a) pour l'installation d'un système de ventilation, d'une sonorisation ainsi que le remplacement de l'écran de projection et divers travaux d'aménagements et d'entretien au Théâtre Benno Besson,**
- b) pour l'achat d'un nouveau piano de concert à l'Echandole, et**
- c) pour l'aménagement d'une médiathèque à la Bibliothèque publique.**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

THEATRE BENNO BESSON

Préambule

Une rénovation complète du Théâtre Benno Besson, alors Théâtre du Casino, a été envisagée au début des années 1990. Son coût était estimé à quelque 7 millions de francs.

Vu l'état des finances communales, la Municipalité avait renoncé à cet important investissement pour procéder, dans un premier temps, à des améliorations urgentes puis à des rénovations partielles, par étapes.

A ce jour, environ fr. 1'500'000.- ont été investis pour la rénovation de ce bâtiment (21 % de l'estimation initiale). Les travaux déjà exécutés ont permis d'installer des gradins, de refaire les structures techniques de la scène, d'améliorer l'attractivité du foyer et de rénover les loges.

Par le présent préavis, la Municipalité propose à votre Conseil une nouvelle étape de rénovations de l'édifice comprenant l'installation d'un système de ventilation, d'une sonorisation ainsi que le remplacement de l'écran de

projection cinématographique et divers travaux d'aménagements et d'entretien.

Ventilation

La salle de spectacles ne comporte aucune installation de ventilation. Un tel équipement est pourtant nécessaire pour assurer le renouvellement de l'air; la Direction du théâtre a signalé que des spectateurs ont été pris de malaise en 2003.

L'installation proposée est un système de ventilation qui permet d'évacuer l'air chaud en été et de chauffer la salle en hiver. Actuellement, le chauffage, commandé au moyen de grosses vannes, ne permet pas de régler sa température en fonction du nombre de spectateurs.

L'installation fonctionne par pulsion et aspiration. Elle sera aménagée au sous-sol. La pulsion dans la salle est prévue sous les gradins et par des colonnes qui seront placées sur la partie arrière du théâtre. L'aspiration, pour créer le circuit d'air, est prévue au-dessus du faux-plafond. Une ventilation par pulsion et aspiration sera aussi installée dans le bar du théâtre. L'air frais sera aspiré dans le contre-cœur d'une fenêtre existante et l'air vicié sortira par un saut de loup à modifier en conséquence, côté quai de chargement.

Le système comporte un récupérateur de chaleur pour la période hivernale et un refroidissement adiabatique (avec un rideau d'eau) pour la période estivale. Complètement automatisé, il permet de grandes économies d'énergie. Il est conçu pour abaisser de 4 à 6 degrés l'air aspiré de l'extérieur.

L'installation de production de chaleur existante est conservée. Sa puissance est suffisante et la chaudière est en bon état. Le système de distribution du chauffage est modifié pour être adapté. Divers éléments, tels que vannes mélangeuses et pompes de circulation, sont remplacés. La distribution du chauffage dans les bureaux et loges ainsi que dans les locaux attenants à la salle de spectacles n'est pas modifiée. Le nouveau mode de chauffage de la salle prévoit la conservation des radiateurs existants et une ventilation avec régulation automatique ainsi que des panneaux rayonnants au-dessus de la scène.

La création d'une prise d'air sur l'extérieur et le passage des divers conduits de ventilation au travers des murs et dalles impliquent de nombreux travaux de maçonnerie, rhabillage et finitions.

L'installation électrique est en grande partie obsolète. Elle doit être remplacée de même que les tableaux principaux car la création d'une ventilation nécessite de nouveaux groupes. Par la même occasion, toute la partie électrique pour la régie sera transformée.

Etudes du projet

Deux ingénieurs-conseil ont été mandatés, l'un pour établir le projet et le cahier de soumissions de l'installation de ventilation et chauffage, l'autre pour le même mandat portant sur les installations électriques. Ces prestations sont estimées respectivement à fr. 23'000.- et fr. 12'000.-; elles permettent d'obtenir des offres comparables et précises.

Les travaux de ventilation et chauffage et ceux d'électricité ont été mis en soumission par les bureaux d'ingénieurs-conseil; leur exécution sera surveillée par le Service communal de l'urbanisme et des bâtiments.

Divers travaux d'entretien

D'importants travaux de serrurerie sont nécessaires pour déplacer l'échelle d'accès aux galeries techniques de la scène et la mettre en conformité avec les normes de sécurité. Il en va de même avec la passerelle d'accès à la galerie de l'éclairage au-dessus de la salle. Le passage des canaux de ventilation nécessite divers autres travaux.

Des travaux de menuiserie devront être effectués pour équiper le nouveau local technique d'une porte anti-feu, pour aménager le passage des tuyaux dans les cadres des portes existantes et pour modifier les trappes dans les galeries techniques.

Une peinture complète sera appliquée sur les nouvelles cloisons, menuiseries et serrureries. Des rhabillages seront effectués partout où des travaux de maçonnerie auront été réalisés. Les murs du dépôt du théâtre au sous-sol seront rafraîchis.

Sonorisation

Le théâtre loue ponctuellement une sonorisation en fonction des besoins. Ces locations sont relativement coûteuses. L'acquisition d'une sonorisation fixe sera non seulement plus pratique, mais aussi moins chère à long terme car la durée de vie de ce matériel est d'environ 15 ans.

Ecran de projection

L'écran de projection, qui équipe la salle de spectacles, est piqué et déformé. Les professionnels de la branche déplorent que son mauvais état nuit à la qualité des projections. Il est fréquemment utilisé, notamment pour les conférences "Connaissance du Monde" dont les organisateurs sont le plus grand locataire de la salle avec 21 jours d'occupation par année.

L'écran actuel est de surcroît encombrant et lourd, de sorte qu'il complique l'installation des spectacles et de leurs décors toujours plus importants et complexes.

L'achat d'un nouvel écran apportera une solution à tous ces problèmes. Une demande de subvention a été déposée auprès de la Commission culturelle Migros Vaud.

Coût et financement

Devis :

211	Maçonnerie - démolition	50'000.00
23	Electricité - Modification et nouvelle installation	60'000.00
24	Ventilation - chauffage	265'000.00
272	Serrurerie	20'000.00
273	Menuiserie	5'000.00
285	Plâtrerie – peinture - Plâtrerie sous-sol et peinture intérieure	25'000.00
296.1	Ingénieur chauffage-ventilation - Honoraires	23'000.00
296.2	Ingénieur électricité - Honoraires	12'000.00
347	Equipement d'exploitation	100'000.00
	Nouvelle sonorisation	70'000.00
	Nouvel écran	30'000.00
583	Divers et impévus - Réserve pour divers, 5%	<u>30'000.00</u>
	COUT TOTAL DES TRAVAUX	590'000.00

Ce devis a été établi sur la base des soumissions rentrées et des coûts moyens que nous connaissons. Un montant de fr. 400'000.- est prévu au plan des investissements 2004 pour cette dépense qui sera imputée dans le compte no 3'102 "rénovations TBB – URBAT" et amortie de la manière suivante :

- Ventilation et chauffage y-compris études et divers travaux d'aménagements et d'entretien fr. 490'000.- en 10 ans au plus;
- Sonorisation et écran de projection (après déduction de la subvention éventuelle) fr. 100'000.- en 10 ans au plus.

Les charges annuelles d'exploitation s'élèvent à fr. 46'600.-. Elles comprennent les amortissements, fr. 34'500.-, et les frais d'intérêts variables du capital investi, fr. 12'100.-.

ECHANDOLE

En 1999, une réparation du piano demi-queue Petrof de l'Echandole a été entreprise, mais sans donner les résultats escomptés. Les remarques négatives à l'égard de cet instrument se multiplient, notamment de la part des pianistes appelés à donner des concerts. Une expertise d'un facteur de pianos et d'une entreprise de réparation de piano a conduit dans un premier temps à poursuivre dans la voie de la première réparation, mais sans donner de résultats satisfaisants, malgré une dépense totalisant fr. 13'421.-, puisque les réclamations continuent à être enregistrées.

Afin de pouvoir également garantir des concerts et un accueil de qualité à l'Echandole comme nous le garantissons aux artistes accueillis dans les autres salles, nous proposons l'achat d'un nouveau piano et la reprise du Petrof. Le choix du piano sera confié à des musiciens professionnels.

Le montant demandé pour l'achat de ce piano s'élève à fr. 50 000.-.

BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE

a) La situation actuelle à Yverdon

Jusqu'à ce jour, la Bibliothèque publique (BPY) propose comme unique support le livre imprimé. Elle dispose d'environ 45'000 livres et revues en libre-accès. La collection s'enrichit d'environ 2'000 unités par an (budget d'achat: 60'000 frs.). Ce montant permet de subvenir aux besoins de base (achats de romans, documentaires, BD, journaux et revues pour les sections adulte et jeunesse).

Dans le domaine électronique, la BPY met à disposition 3 ordinateurs Internet.

Par contre, la BPY ne dispose pas encore de supports électroniques comme le DVD ou le CD musique. Dans d'autres bibliothèques de taille comparable, ces supports rencontrent un vif succès et combrent une demande de plus en plus fréquente, notamment aussi de la part des lecteurs jeunes. A Yverdon-les-Bains, cette demande se fait de plus en plus insistante.

b) La situation ailleurs

La plupart des bibliothèques de taille comparable disposent aujourd'hui d'un choix double : livre + multimédia.

Le multimédia est devenu un support important pour la transmission des savoirs.

Dans ces bibliothèques, les supports multimédia constituent une partie importante du chiffre des prêts (p. ex. Bibliothèque de Bienne 30% du prêt total).

Par contre, les achats en supports électroniques correspondent à un pourcentage plutôt modeste du budget d'acquisitions (env. 10%; p. ex. Bibliothèque de Bienne : le multimédia correspond à 12% des frais d'acquisitions).

Les supports électroniques mobilisent notamment les lecteurs jeunes, pas toujours attirés par le livre.

c) Le projet de la Bibliothèque d'Yverdon-les-Bains

Le projet de la BPY consiste à augmenter l'attractivité de l'offre générale : il ne s'agit pas de délaisser le livre pour le multimédia. En rendant le choix de la bibliothèque plus attractif et riche, ce seront principalement le livre et la belle infrastructure déjà existante qui en bénéficieront de manière indirecte.

Une offre multimédia permettra d'attirer des segments de public qui ne viennent pas (encore) à la BPY.

Face à la dimension modeste du projet, le choix de la nouvelle offre portera sur le DVD/film. Env. 1'000 DVD seront proposés (documentaires pour adultes et jeunes ainsi que des films (p. ex. des classiques et un choix de qualité dans la production actuelle).

L'offre de la bibliothèque ne sera pas une concurrence aux vidéothèques privées.

L'offre multimédia sera payante. On y aura accès via un « abonnement plus » (p. ex. au lieu du prix habituel de 24.- frs. pour les adultes, cet abonnement double sera de 35.- ou 40.- frs.).

La création de cet « abonnement plus » suppose l'existence d'un choix quantitativement représentatif. Si le choix est trop petit, la BPY ne pourra pas demander un abonnement supplémentaire.

d) La réalisation du projet comporte plusieurs atouts, puisque le développement de la BPY en médiathèque pourrait s'opérer de manière économique :

- Pas de personnel supplémentaire : un poste de 50% qui se libère au printemps 2004 peut être redéfini en fonction des besoins d'une médiathèque. Ainsi l'opération serait neutre par rapport aux coûts de personnel.
- Un investissement de base rapidement amorti : un investissement initial d'environ 48'000.- frs. est à considérer comme capital de lancement qui serait assez vite compensé par les recettes supplémentaires générées par "l'abonnement plus". Il servirait à créer une collection de DVD (film de fiction et documentaires).
- Un budget annuel de 10'000 frs. permettrait d'enrichir la collection d'environ 280 unités par an.
- La création d'une "Association des amis de la bibliothèque" permettrait de trouver des compléments financiers dans le privé.

e) En résumé

Investissement de base :

- | | |
|---|---------------------|
| • Achat collection de base d'env. 1'000 DVD | fr. 40'000.- |
| • Frais de matériel | fr. 8'000.- |
| | <u>fr. 48'000.-</u> |

Investissement annuel pour achat d'environ 280 DVD/an	fr. 10'000.-
---	--------------

f) Pour conclure :

- les bibliothèques sont les institutions culturelles les plus fréquentées : tous les groupes sociaux et toutes les classes d'âge les utilisent.
- en 2003, la BPY était ouverte 287 jours et elle accueillait en moyenne journalière env. 300 personnes.

* * *

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,

entendu le rapport de sa Commission, et

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux d'installation d'un système de ventilation, d'une sonorisation ainsi que le

remplacement de l'écran de projection et divers travaux d'aménagements et d'entretien au Théâtre Benno Besson;

Article 2.- : Un crédit d'investissement de fr. 590'000.- lui est accordé à cet effet;

Article 3.- : La dépense nette sera imputée aux comptes no :

- 3'102 « rénovations TBB – URBAT -
Ventilation et chauffage », par fr. 490'000.-, amortis en 10 ans
- 6102 « rénovations TBB – URBAT –
Sonorisation et écran » par fr. 100'000.-, amortis en 10 ans

Article 4.- Un crédit d'investissement de fr. 50'000.- est accordé à la Municipalité pour l'acquisition d'un nouveau piano de concert à l'Echandole.

Article 5.- La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 6103 « Piano Echandole » et amortie en 10 ans.

Article 6.- Un crédit d'investissement de fr. 48'000.- est accordé à la Municipalité pour la création d'une médiathèque à la Bibliothèque publique.

Article 7.- La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 6150 « Médiathèque » et amortie en 3 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

R. Jaquier

J. Mermod

Délégués de la Municipalité : M. Paul-Arthur Treyvaud, Municipal
M. Daniel von Siebenthal, Municipal